

**Assemblée générale**

Distr. limitée
17 juin 2008
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante et unième session
Vienne, 11-20 juin 2008

Projet de rapport**Chapitre II****Additif****C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux
de sa quarante-cinquième session**

1. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-cinquième session (A/AC.105/911), qui rendait compte des résultats de ses délibérations au sujet des questions dont l'avait chargé l'Assemblée générale dans sa résolution 62/217.
2. Le Comité a remercié Aboubekr Seddik Kedjar (Algérie) pour la compétence avec laquelle il avait dirigé les débats du Sous-Comité à sa quarante-cinquième session et y avait contribué.
3. Les représentants de l'Allemagne, du Chili, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Mexique, du Nigéria, du Pakistan, de la République tchèque et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Pendant le débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.
4. Les exposés ci-après ont été présentés au Comité dans le cadre du point de l'ordre du jour ci-dessus:
 - a) "Activités de la Fédération de Russie concernant le problème des débris spatiaux", par D.V. Gorobets (Fédération de Russie);
 - b) "Le projet 'Sentinel-Asia': Collaboration du Forum régional Asie-Afrique des agences spatiales", par M. Kajii (Japon);



c) “Services et applications rapides de la cartographie pour les interventions d’urgence”, par H. Mehl (Allemagne);

d) “Le point de vue des jeunes sur le renforcement des capacités à l’appui de la gestion des catastrophes au niveau local, dans le contexte des catastrophes survenues récemment dans la région Asie-Pacifique”, par B.Thakore, du Conseil consultatif de la génération spatiale;

e) “La menace des astéroïdes: vers une décision internationale”, par F. Chang Díaz, de l’Association des explorateurs de l’espace (ASE);

f) “Mettre en place un nouveau cadre pour la gestion du trafic spatial”, par J. Catena, du Conseil consultatif de la génération spatiale;

g) “Projet international RIM-PAMELA: l’étude des flux d’antiparticules cosmiques”, par A. Galper (Fédération de Russie).

5. Le Comité a pris note avec intérêt du rapport de la vingt-huitième réunion interorganisations sur les activités spatiales (A/AC.105/909) et du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l’espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2008-2009 (A/AC.105/910).

6. À la 586^e séance, le Président de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, Francesco Pisano, du Programme pour les applications satellites opérationnelles de l’Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, a fait une déclaration sur les travaux de la réunion interorganisations à sa vingt-huitième session, tenue à Genève du 16 au 18 janvier 2008.

7. Le Comité a convenu que, conformément au vœu exprimé par la Réunion interorganisations à sa vingt-huitième session (A/AC.105/909, par. 43), cette dernière devrait lui faire rapport directement et continuer de faire en sorte que le plus grand nombre possible d’organismes des Nations Unies prennent part à ses sessions.

1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

a) Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

8. La Spécialiste des applications des techniques spatiales a brièvement décrit la stratégie générale d’exécution du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

9. Le Comité a pris note des thèmes prioritaires du Programme, indiqués dans le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/900, par. 5) et dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-cinquième session (A/AC.105/911, par. 31). Il a noté que, pour garantir l’intégrité de son action globale, le Programme devait continuer d’inclure dans ses activités tous les domaines thématiques prioritaires, tels que la gestion des ressources naturelles et la surveillance de l’environnement, la gestion des catastrophes, le téléenseignement, et les sciences spatiales fondamentales.

10. Le Comité a pris note des activités du Programme réalisées en 2007, décrites dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/911, par. 36 à 39) et dans le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/900, par. 55 et annexe I). Il a remercié le Bureau des affaires spatiales de la façon dont ces activités avaient été exécutées avec des ressources limitées. Il a également remercié les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui avaient parrainé des activités et a noté avec satisfaction que des progrès continuaient d'être réalisés dans l'exécution des activités prévues pour 2008, énumérées dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/911, par. 40).

11. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme aidait les pays en développement et les pays à économie en transition à participer aux activités spatiales réalisées en application de diverses recommandations d'UNISPACE III et à en tirer parti.

12. Le Comité a noté avec satisfaction le travail effectué par le Bureau des affaires spatiales dans le cadre du Programme.

13. Le Comité s'est à nouveau déclaré préoccupé par la modicité des ressources financières mises à la disposition du Programme et il a exhorté la communauté des bailleurs de fonds à appuyer le Programme par des contributions volontaires. Il a estimé que les ressources limitées dont disposait l'ONU devaient être affectées aux activités ayant le rang de priorité le plus élevé et a noté que le Programme des Nations Unies pour l'application des techniques spatiales était une activité prioritaire du Bureau des affaires spatiales.

i) Conférences, stages de formation et ateliers du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

14. Le Comité a approuvé l'organisation des ateliers, stages de formation, colloques et réunions d'experts prévus pour le restant de l'année 2008 et remercié l'Arabie saoudite, l'Autriche, la Bulgarie, le Burkina Faso, la Colombie, les États-Unis, l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, le Royaume-Uni et la Thaïlande, ainsi que l'ESA et la Fédération internationale d'astronautique (FIA), d'avoir coparrainé, accueilli et appuyé ces activités (A/AC.105/900, annexe II).

15. Le Comité a approuvé le programme ci-après d'ateliers, de stages de formation, de colloques et de conférences prévus en 2009 en faveur des pays en développement:

a) Six ateliers et colloques sur les applications intégrées des techniques spatiales au service du développement durable, de l'atténuation des catastrophes et de la surveillance de l'environnement, qui porteront sur les questions liées à la gestion des ressources naturelles et sur diverses questions liées aux objectifs mondiaux de l'ONU en matière de développement;

b) Un atelier sur l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite pour les applications intégrées;

c) Un stage de formation au système d'aide aux recherches et au sauvetage par satellite;

d) Un atelier sur le droit de l'espace;

e) Un atelier sur les sciences spatiales fondamentales.

16. Le Comité a noté avec satisfaction que les pays hôtes des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU leur apportaient un soutien financier et en nature appréciable.

ii) *Bourses de longue durée pour une formation approfondie*

17. Le Comité a remercié le Gouvernement italien d'avoir offert, par l'intermédiaire du Politecnico di Torino et de l'Istituto Superiore Mario Boella, et en collaboration avec l'Istituto Elettrotecnico Nazionale Galileo Ferraris, cinq bourses de 12 mois pour des études postuniversitaires sur les GNSS et leurs applications.

18. Le Comité a remercié le Gouvernement argentin qui, par l'intermédiaire de la Commission nationale des activités spatiales (CONAE), avait fourni une bourse pour un cours de six semaines à l'École supérieure de formation à l'écoépidémiologie, qui relève de l'Institut Mario Gulich d'études spatiales avancées de Córdoba (Argentine).

19. Le Comité a noté qu'un nouveau programme de bourses, qui s'appellerait "Bourse ONU/Afrique sur la télésanté", serait lancé en novembre 2008 en coopération avec le Département de télésanté de l'école de médecine Nelson R. Mandela de l'Université du KwaZulu-Natal (Afrique du Sud) et la Société internationale de télémédecine. Le programme de bourses doit former aux rudiments de la télémédecine pendant une courte durée entre 40 et 80 médecins dans deux à quatre pays africains chaque année.

20. Le Comité a noté qu'il importait de créer des possibilités de formation approfondie dans tous les domaines des sciences, techniques et applications spatiales en offrant des bourses de longue durée et il a demandé instamment aux États Membres d'en proposer dans leurs institutions compétentes.

iii) *Services consultatifs techniques*

21. Le Comité a pris note avec satisfaction des services consultatifs techniques fournis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales, comme indiqué dans le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/900, par. 34 à 42).

b) Service international d'information spatiale

22. Le Comité a noté avec satisfaction que la publication intitulée *Highlights in Space 2007*¹ était parue.

23. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait continué d'améliorer le Service international d'information spatiale et le site Web du Bureau des affaires spatiales (www.unoosa.org). Il a également noté avec satisfaction que le Secrétariat gérait un site Web sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies (www.uncosa.unvienna.org).

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.08.I.7.

c) Coopération régionale et interrégionale

24. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continuait de mettre l'accent sur la coopération avec les États Membres aux niveaux régional et mondial, qui visait à appuyer les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies.

25. Le Comité a également noté que l'Assemblée générale, dans sa résolution 62/217, était convenue que les centres régionaux devraient continuer à rendre compte au Comité de leurs activités chaque année.

26. Le Comité a noté que les principales activités des centres régionaux qui avaient reçu un appui au titre du Programme en 2007 et celles prévues en 2008 et 2009 étaient récapitulées dans le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/900, annexe III).

27. Le Comité a noté que le Gouvernement indien n'avait cessé d'appuyer fortement le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique depuis sa création en 1995, y compris en mettant à sa disposition les installations et les compétences appropriées par l'entremise de l'Organisation indienne de recherche spatiale et du Ministère de l'espace. Il a également noté que jusqu'à présent, le Centre avait organisé 27 stages postuniversitaires de 9 mois.

28. Le Comité a noté que le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes avait commencé à organiser des stages postuniversitaires de neuf mois en 2003. Le Centre bénéficiait de l'appui vigoureux des Gouvernements brésilien et mexicain, de l'Institut brésilien de recherche spatiale (INPE) et de l'Institut mexicain d'astrophysique, d'optique et d'électronique. Le campus brésilien avait organisé à ce jour cinq stages postuniversitaires de neuf mois sur la télédétection et les systèmes d'information géographique. Le campus mexicain avait organisé deux stages postuniversitaires sur la télédétection et les systèmes d'information géographique et un cours sur les communications par satellite et avait préparé un stage sur les sciences de l'espace et de l'atmosphère, qui serait proposé en 2008.

29. Le Comité a noté que le Centre régional africain des sciences et technologies de l'espace, en langue française avait, depuis son inauguration en 1998, organisé des stages postuniversitaires de neuf mois. Le Centre bénéficiait de l'appui actif des Gouvernements algérien et marocain, du Centre royal de télédétection spatiale, de l'École Mohammadia d'ingénieurs, de l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, de l'Institut national des postes et télécommunications et de la Direction de la météorologie nationale. Le Comité a noté que le Centre avait déjà organisé neuf stages postuniversitaires de neuf mois sur la télédétection et les systèmes d'information géographique, les communications par satellite, la météorologie par satellite et le climat mondial.

30. Le Comité a noté que, depuis son inauguration au Nigéria en 1998, sous les auspices de l'Agence nigériane pour la recherche-développement dans le domaine spatial, le Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue anglaise avait organisé douze stages postuniversitaires de neuf mois.

31. Le Comité a pris note de la publication sur le renforcement des capacités dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et les centres régionaux de

formation aux sciences et techniques spatiales, affiliés à l'ONU, qui contenait des informations détaillées sur le développement et les réalisations des centres régionaux depuis leur inauguration (ST/SPACE/39).

32. Le Comité a souligné qu'il importait de promouvoir la coopération régionale et interrégionale pour renforcer les capacités dans le domaine des activités spatiales. À cet égard, il a noté avec satisfaction les efforts fournis au niveau régional dans le cadre de plusieurs initiatives et processus en cours, notamment les sessions annuelles du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales, la Conférence biennale des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable et la série des Conférences de l'espace pour les Amériques.

33. Le Comité a en outre noté que l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique offrait un arrangement de coopération pour promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace dans la région et avait organisé une formation du niveau de la maîtrise sur les techniques et les applications spatiales en Asie et dans le Pacifique.

34. Le Comité a noté avec satisfaction que, depuis 2005, le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avait orienté ses activités vers l'appui à des projets pilotes à faible coût ou bénévoles capables de favoriser un développement durable aux niveaux national, régional et international. L'attention accrue que le Programme avait portée à ces projets avait produit des résultats tangibles.

35. Le Comité a noté qu'avec son budget limité et les contributions volontaires de chaque entité participante, le Programme avait mis en œuvre des projets pilotes dans divers domaines et s'était efforcé d'intensifier son appui à des projets pilotes d'importance nationale et régionale mis en œuvre dans des pays en développement. Le Bureau poursuivrait ces efforts avec l'appui volontaire des entités participantes, étant entendu que les fonds ne seraient pas transférés entre les parties à un projet. Le Bureau mettrait également l'accent sur la viabilité des projets pour que les techniques spatiales favorisent la croissance économique et sociale.

36. Le Comité a en outre noté que le Bureau accueillerait avec bienveillance les offres de participation d'entités coparrainantes à des projets à venir qui bénéficieraient aux pays en développement.

d) Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage

37. Le Comité a rappelé qu'à sa quarante-quatrième session, il était convenu qu'il examinerait chaque année, dans le cadre de l'examen du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, un rapport sur les activités du Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT) et que les États membres devraient faire rapport sur leurs activités concernant ce système².

38. Le Comité a noté avec satisfaction que le COSPAS-SARSAT utilisait les techniques spatiales pour sauver la vie de personnes en détresse dans le monde

² Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/56/20 et Corr.1), par. 220.

entier. Depuis sa mise en service en 1982, il avait mis en place des balises analogiques et numériques dans le monde entier et avait étendu son segment spatial pour placer des charges utiles sur les satellites géostationnaires et les satellites sur orbite terrestre basse qui produisaient actuellement des signaux d'alerte.

39. Le Comité a noté avec satisfaction que le COSPAS-SARSAT comptait actuellement 38 États membres, qui mettaient à disposition sept satellites en orbite polaire et cinq satellites géostationnaires assurant une couverture mondiale pour les balises de recherche et de sauvetage. Depuis 1982, le COSPAS-SARSAT avait aidé à sauver quelque 22 000 personnes.

40. Le Comité a pris note du retrait progressif des balises émettant à 121,5 MHz, qui devait être terminé d'ici au 1^{er} février 2009. Il a noté avec satisfaction que des mesures étaient prises pour faire connaître cette évolution du programme.

41. Le Comité a en outre noté que des efforts étaient déployés pour constituer une base de données internationale pour l'enregistrement des balises dans le cadre du COSPAS-SARSAT, qui permettrait aux propriétaires de balises des pays qui n'enregistrent pas de balises de le faire, et aux pays qui disposent d'un service d'enregistrement de balises non encore disponible en ligne, d'enregistrer leurs balises dans la base de données internationale.

42. Le Comité a également noté qu'on étudiait la possibilité d'utiliser des satellites en orbite terrestre moyenne pour améliorer la précision de la localisation tout en réduisant les délais inhérents aux satellites sur orbite terrestre basse et aux opérations de recherche et de sauvetage internationales assistées par satellite.

2. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

43. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait continué d'examiner les questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite. Il a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus sur ce point de l'ordre du jour, dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/911, par. 73 à 83).

44. Le Comité a encouragé la poursuite de la coopération internationale en matière d'exploitation des satellites de télédétection, en particulier par la mise en commun des données d'expérience et des techniques dans le cadre de projets en collaboration bilatéraux, régionaux et internationaux.

45. Le Comité a noté avec satisfaction la signature par l'Afrique du Sud, l'Algérie et le Nigéria d'une déclaration d'intention concernant le développement de la constellation pour la gestion des ressources et de l'environnement en Afrique, qui avait eu lieu en marge de sa cinquante et unième session.

46. Le Comité a souligné l'important rôle que jouent les données satellitaires d'observation de la Terre à l'appui des activités menées dans plusieurs domaines du développement durable et a fait valoir, à cet égard, la nécessité d'assurer à un coût raisonnable ou gracieusement et en temps utile un accès non discriminatoire aux données de télédétection et aux informations qui en découlent, ainsi que de renforcer les capacités d'utilisation des techniques de télédétection, en particulier pour répondre aux besoins des pays en développement.

47. Le Comité a noté avec satisfaction la présentation faite par l'observateur du secrétariat du Groupe de travail sur l'observation de la Terre à la quarante-cinquième session de son Sous-Comité scientifique et technique, comme l'Assemblée générale l'y a invité dans sa résolution 62/217, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail décennal en vue d'un Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS), et noté que le GEOSS avait été conçu pour apporter des solutions concrètes à la société mondiale dans les neuf domaines suivants: lutte contre les catastrophes, santé, énergie, climat, eau, météorologie, écosystèmes, agriculture et biodiversité.

48. Une délégation a exprimé le point de vue que la libre disposition, sur Internet, d'images à haute résolution représentant des zones sensibles pouvait poser des problèmes. Cette délégation a proposé de définir, pour réglementer la diffusion de ces données sensibles dans le domaine public, des principes conformes aux politiques nationales.

49. Le Comité a encouragé les États membres à continuer de coopérer pour ce qui est d'exploiter les satellites de télédétection, en particulier par la mise en commun de données d'expérience et de techniques dans le cadre de projets bilatéraux, régionaux et internationaux.

3. Débris spatiaux

50. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait continué d'examiner le point de l'ordre du jour relatif aux débris spatiaux. Il a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus sur ce point, comme il ressort du rapport de ce dernier (A/AC.105/911, par. 84 à 100).

51. Le Comité a noté avec une vive satisfaction qu'au paragraphe 26 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale avait approuvé les lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique relatives à la réduction des débris spatiaux.

52. Le Comité a noté que le Sous-Comité souhaitait être informé régulièrement par le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux de toute révision de ses lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux compte tenu de l'évolution des technologies et des pratiques en matière de réduction des débris, et qu'il pourrait modifier les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en fonction de ces révisions.

53. Le Comité a noté avec satisfaction que certains États Membres avaient déjà pris volontairement des mesures de réduction des débris spatiaux dans le cadre de mécanismes nationaux et conformément aux indications du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux et attend avec intérêt d'être informé de l'application des mesures de réduction des débris spatiaux dans le cadre de mécanismes nationaux.

54. Le Comité a noté que certains États Membres poursuivaient leurs travaux de recherche sur le problème des débris spatiaux, tant au niveau national qu'au niveau international.

55. Le Comité a en outre noté que l'inscription à l'ordre du jour de la quarante-huitième session du Sous-Comité juridique en 2009 d'un nouveau point intitulé "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux" permettrait au Comité d'être informé des différentes modalités d'application des lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux adoptées au plan national et aiderait les États qui en étaient encore à mettre en place de telles mesures au niveau national.

56. Le Comité est convenu avec le Sous-Comité que l'examen de la question des débris spatiaux était important, que la coopération internationale était nécessaire pour élaborer des stratégies, plus adéquates et d'un coût abordable, destinées à atténuer les risques potentiels que présentaient les débris spatiaux pour les futures missions spatiales et que, conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, les États Membres, en particulier ceux qui poursuivaient des programmes spatiaux, devraient accorder davantage d'attention au risque de collisions entre des objets spatiaux, notamment ceux ayant des sources d'énergie nucléaires à leur bord, et des débris spatiaux, ainsi qu'à la rentrée de ces débris dans l'atmosphère et à d'autres aspects de la question.

57. Le Comité est convenu que l'application des lignes directrices non contraignantes relatives à la réduction des débris spatiaux ferait progresser l'entente mutuelle quant aux activités acceptables dans l'espace, ce qui améliorerait la stabilité dans l'espace et réduirait la probabilité de frictions et de conflits.

58. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que l'adoption des lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux représentait la première étape importante vers une solution globale du problème de la sûreté du trafic spatial et attendaient avec intérêt de nouvelles discussions sur ce sujet.

59. Le point de vue a été exprimé que la question des débris spatiaux devrait également être examinée par le Sous-Comité juridique pour qu'il mette au point un cadre juridique contraignant.

60. Le point de vue a été exprimé que la transparence parmi les États membres était indispensable pour la réduction des débris spatiaux et tous les États qui poursuivent des programmes spatiaux ont été priés instamment d'échanger des informations sur la localisation et les caractéristiques physiques des débris spatiaux qui pourraient résulter des activités qu'ils mènent.

61. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que si les lignes directrices non contraignantes constituaient une avancée importante, elles ne traiteraient pas toutes les situations de production de débris et qu'il faudrait, par conséquent, les maintenir à l'étude.

62. Le point de vue a été exprimé que les États qui étaient particulièrement responsables de la création de débris spatiaux et ceux qui avaient les moyens de faire quelque chose pour réduire les débris spatiaux devraient contribuer plus que les autres aux efforts de réduction.

4. Recours à des systèmes spatiaux à l'appui de la gestion des catastrophes

63. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait examiné le point de l'ordre du jour sur le recours à des systèmes spatiaux à l'appui de la gestion des

catastrophes, et que, conformément au paragraphe 155 du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquantième session, le Sous-Comité avait prié le Groupe de travail plénier d'examiner ce point de l'ordre du jour. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur ce point, dont le Sous-Comité a rendu compte dans son rapport, y compris des débats du Groupe de travail plénier et des recommandations qu'il a formulées (A/AC.105/911, par. 101 à 111, et annexe I par. 14 à 21).

64. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès accomplis par le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) dans l'exécution de ses activités pour 2007 présentées dans le rapport sur les activités menées en 2007 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (A/AC.105/899), notamment l'inauguration du bureau de UN-SPIDER à Bonn (Allemagne), qui est à présent pleinement opérationnel.

65. Le Comité a noté avec satisfaction que plusieurs États membres avaient fourni d'importantes ressources extrabudgétaires pour soutenir la mise en œuvre des activités de UN-SPIDER en 2008 et 2009 et que outre les contributions reçues à ce jour, l'Autriche et la République tchèque feraient des contributions supplémentaires en espèces pour soutenir la mise en œuvre du programme.

66. Le Comité a noté avec satisfaction la disponibilité accrue de données spatiales, ainsi que la fourniture de services spécialisés pour appuyer les opérations de secours d'urgence, comme le montre le niveau d'appui fourni pendant les catastrophes naturelles récentes causées par le cyclone Nargis au Myanmar, le tremblement de terre dans la province de Sichuan en Chine et les inondations en Namibie.

67. Le Comité a noté que, conformément au paragraphe 11 de la résolution 61/110 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 2006, UN-SPIDER devrait travailler en étroite collaboration avec les centres régionaux et nationaux d'expertise en matière d'utilisation des techniques spatiales pour les besoins de la gestion des catastrophes, afin de créer un réseau de bureaux régionaux d'appui à la mise en œuvre coordonnée des activités du programme dans leurs régions respectives et de tirer parti de l'expérience et des capacités appréciables qu'apportent ou pourront apporter les États Membres, notamment les pays en développement et il est convenu des lignes directrices suivantes pour la sélection et la création des bureaux régionaux d'appui proposés de UN-SPIDER:

a) Un bureau régional d'appui de UN-SPIDER sera créé au sein d'une entité existante par un État membre ou groupe d'États membres offrant de créer et de financer le bureau régional d'appui proposé, avec l'accord du Bureau des affaires spatiales, en consultation avec le groupe régional concerné;

b) L'entité devrait fournir des locaux à usage de bureau, l'infrastructure (matériel informatique, mobilier de bureau, matériel de communication, services de maintenance et d'appui opérationnel) et au moins un expert, qui jouera le rôle de coordonnateur du bureau régional d'appui. Des fonds supplémentaires devraient être fournis par l'entité pour que le personnel du bureau régional d'appui puisse participer aux activités du Programme UN-SPIDER et à d'autres activités pertinentes, ainsi que pour soutenir les activités qu'il serait convenu que le bureau régional d'appui mènerait dans le cadre du Programme;

c) Après réception d'une offre formelle concernant la création et le financement d'un bureau régional d'appui et après des consultations avec le groupe régional concerné, le Directeur du Bureau des affaires spatiales s'emploiera avec l'entité proposant la création du bureau régional d'appui, par un échange de lettres, à définir un projet de plan de travail qui sera exécuté par le bureau régional d'appui conformément au plan de travail approuvé du Programme UN-SPIDER;

d) Le Bureau des affaires spatiales fera chaque année rapport sur les activités du bureau régional d'appui au Sous-Comité scientifique et technique, dans le rapport annuel de UN-SPIDER; et

e) Le Bureau consultera le Groupe des États d'Afrique au sujet des offres déjà reçues de l'Algérie (pour l'Afrique du Nord) et du Nigéria (pour l'Afrique de l'Ouest).

68. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que UN-SPIDER devrait continuer à coordonner ses activités avec les autres institutions et initiatives qui faciliteraient l'utilisation de solutions spatiales pour la gestion des risques de catastrophes, afin d'éviter les doubles emplois entre les travaux de UN-SPIDER et ceux de ces institutions et initiatives.

69. Quelques délégations ont estimé que le Bureau devrait, lors de la planification des activités à moyen et long terme de UN-SPIDER, tenir compte des réalités budgétaires auxquelles devait faire face l'Organisation des Nations Unies, et trouver les moyens d'accroître l'efficacité et de réaliser des économies.

5. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

70. Conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point de l'ordre du jour concernant les évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite, en tant que nouvelle question ordinaire, et a examiné les questions relatives au Comité international sur les GNSS, les dernières évolutions des GNSS et de leurs nouvelles applications.

71. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, le Président du Comité international des systèmes mondiaux de satellites de navigation avait fait une déclaration devant le Sous-Comité sur les activités en cours et à venir du Comité international.

72. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales assurait le secrétariat exécutif du Comité international et de son Forum des fournisseurs, et lui a rendu hommage pour le soutien qu'il ne cessait d'apporter en cette qualité.

73. Le Comité a noté avec satisfaction que le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite avait été créé sur une base volontaire en tant que forum chargé de promouvoir la coopération, selon qu'il conviendrait, sur des questions d'intérêt mutuel pour ses membres concernant des services civils de positionnement, de navigation, de mesure du temps par satellite, et des services de valeur ajoutée ainsi que la compatibilité et l'interopérabilité, tout en favorisant l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite au service du développement durable, en particulier dans les pays en développement. Il a aussi noté avec satisfaction que la création du Comité international était l'aboutissement concret de l'application des recommandations d'UNISPACE III.

74. Le Comité a noté avec satisfaction que le Comité international avait tenu sa première réunion à Vienne, les 1^{er} et 2 novembre 2006 (A/AC.105/879) et sa deuxième à Bangalore (Inde), du 4 au 7 septembre 2007 (A/AC.105/901). Il a noté également que la troisième réunion du Comité international se tiendrait à Pasadena (États-Unis) du 8 au 12 décembre 2008 et la quatrième, en Fédération de Russie en 2009.

75. Le Comité a noté que le Forum des fournisseurs, créé en son sein pour renforcer la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes régionaux et mondiaux actuels et futurs, de navigation par satellite, qui comprend à l'heure actuelle la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Inde, le Japon et la Communauté européenne, avait tenu sa première réunion à Bangalore (Inde) le 4 septembre 2007.

76. Le Comité a noté que le Comité international se composait de membres, de membres associés et d'observateurs, et que neuf pays, la Communauté européenne et 15 organisations (organismes des Nations Unies, organisations intergouvernementales et non gouvernementales) en étaient actuellement membres. Il a noté également que tous les pays et toutes les entités qui fournissaient ou utilisaient des systèmes de navigation par satellite, qui s'intéressaient aux activités du Comité international et qui étaient désireux d'y participer pouvaient adhérer au Comité.

77. Le Comité a convenu de l'importance de la coopération internationale en ce qui concerne la compatibilité et l'interopérabilité entre les services spatiaux régionaux et mondiaux de positionnement, de navigation et de mesure du temps, ainsi que de la nécessité d'encourager l'utilisation des systèmes de navigation par satellite au bénéfice du monde entier, car les services spatiaux mondiaux et régionaux de positionnement, de navigation et de mesure du temps revêtaient une importance vitale pour toutes les économies et les sociétés.

78. Le Comité a noté qu'un portail d'information du Comité international sur les GNSS avait été créé afin de donner des informations sur les activités du Comité international et de son Forum des fournisseurs³.

79. Le Comité a également noté qu'avec l'apparition de nouveaux systèmes spatiaux mondiaux et régionaux de positionnement, de navigation et de mesure du temps, il était crucial, pour le bien de tous, que ces systèmes soient compatibles et interopérables.

6. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

80. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité avait poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour consacré à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Il a pris note des débats du Sous-Comité sur ce sujet, dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/911, par. 134 à 153).

81. Le Comité a noté que le Sous-Comité, à sa quarante-cinquième session, avait convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni). Il

³ Le portail d'information du Comité international sur les GNSS est accessible à l'adresse suivante: www.icgsecretariat.org.

a noté que le Groupe de travail avait examiné les résultats des travaux du Groupe d'experts commun du Sous-Comité scientifique et technique et de l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant l'établissement d'un cadre international technique d'objectifs et de recommandations pour la sûreté des applications prévues et actuellement prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

82. Le Comité a noté que le Groupe d'experts commun avait mis à jour le texte du projet de cadre de sûreté pour les applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, qui avait par la suite été publié par le secrétariat sous la cote A/AC.105/C.1/L.292/Rev.1 et envoyé en avril 2008, pour observations, aux États Membres et aux observateurs permanents du Comité, ainsi qu'aux quatre comités des normes de sûreté et à la Commission des normes de sûreté de l'AIEA. Il a également noté qu'à sa quatrième réunion, tenue du 9 au 11 juin à Vienne, le Groupe d'experts commun avait examiné les commentaires reçus à cette date.

83. Le Comité a noté avec satisfaction que le Groupe d'experts commun avait continué de mener avec succès les activités définies dans son plan de travail pour la période 2007-2010.

84. Le point de vue a été exprimé qu'il serait hautement souhaitable d'appliquer des pratiques optimales dans le souci de sauvegarder la vie des êtres humains et l'environnement dans la biosphère, ainsi que les spationautes lors de missions utilisant des sources d'énergie nucléaires, et de protéger l'environnement spatial.

85. Une délégation a exprimé le point de vue que, tant que le cadre de sûreté n'aurait pas été clairement défini et que l'on n'aurait pas avancé dans la prise d'engagements plus précis en matière d'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, cette utilisation devrait être aussi limitée que possible, et il faudrait informer les autres pays de manière complète et transparente en précisant les mesures prises pour garantir la sûreté. Cette délégation était d'avis que rien ne justifiait que l'on envisage d'utiliser les sources d'énergie nucléaires en orbite terrestre basse, compte tenu du fait que l'on y disposait d'autres sources d'énergie bien plus sûres et dont la performance avait été démontrée.

86. Le point de vue a été exprimé qu'il était essentiel de poursuivre et de promouvoir l'élaboration de normes internationales contraignantes relatives aux sources d'énergie nucléaires.

87. Le point de vue a été exprimé que l'adoption du cadre de sûreté pour l'utilisation des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace renforcerait le régime existant applicable en la matière.

88. Une délégation a exprimé le point de vue que seuls les États, indépendamment de leur niveau de développement social, économique, scientifique ou technique étaient tenus d'avoir une activité de réglementation de l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, et que cette question intéressait l'humanité tout entière. Cette délégation était d'avis que les gouvernements assumaient la responsabilité internationale des activités nationales menées par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales et impliquant l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, et que ces activités devaient servir, et non desservir, les intérêts de l'humanité.

89. Quelques délégations étaient d'avis que les sources d'énergie nucléaires continuaient de jouer un rôle important en matière d'exploration spatiale, car elles restaient la seule source d'énergie possible pour certaines missions spatiales.

7. Objets géocroiseurs

90. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité avait examiné le point de l'ordre du jour consacré aux objets géocroiseurs dans le cadre du plan de travail triennal modifié à sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890, annexe III). Il a pris note des débats du Sous-Comité sur ce sujet, dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/911, par. 154 à 166).

91. Le Comité a noté que le Sous-Comité avait réuni de nouveau son Groupe de travail sur les objets géocroiseurs, sous la présidence de Richard Crowther (Royaume-Uni). Il a noté avec satisfaction le travail qu'avaient accompli le Groupe de travail et l'Équipe sur les objets géocroiseurs, et a approuvé le nouveau plan de travail pluriannuel pour 2009-2011 (A/AC.105/911, annexe III).

92. Le Comité a noté que diverses conférences internationales, par exemple celle intitulée: "Cent ans depuis le phénomène de Tougouska: passé, présent et futur", qui serait accueillie par l'Académie des sciences de Russie et devait se tenir du 26 au 28 juin 2008 à Moscou, constituaient des occasions de sensibiliser les décideurs à la menace posée par les objets géocroiseurs et de promouvoir la coopération.

8. Année héliophysique internationale 2007

93. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité avait examiné le point de l'ordre du jour consacré à l'Année héliophysique internationale 2007, dans le cadre du plan de travail triennal adopté à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe I). Il a pris note des débats du Sous-Comité sur ce sujet, dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/911, par. 167 à 181).

94. Le Comité a noté avec satisfaction que le plan de travail triennal adopté à la quarante-deuxième session du Sous-Comité (A/AC.105/848, annexe I) avait été prolongé d'un an, et que le Sous-Comité examinerait la question de l'Année héliophysique internationale 2007 au titre d'un point de l'ordre du jour distinct à sa quarante-sixième session en 2009.

95. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Année héliophysique internationale 2007 était une entreprise internationale associant des États de toutes les régions, qui accueillent des réseaux d'instruments, dépêchent des chercheurs scientifiques ou contribuent à des missions spatiales, et que la campagne mondiale de l'Année héliophysique internationale 2007 s'était officiellement ouverte pendant la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique, accompagnée, à l'Office des Nations Unies à Vienne, d'une exposition consacrée à ce thème.

96. Le Comité a noté que le quatrième Atelier ONU/Agence spatiale européenne/National Aeronautics and Space Administration/Agence japonaise d'exploration aérospatiale sur l'Année héliophysique internationale 2007 et les sciences spatiales fondamentales, accueilli par le Gouvernement bulgare, s'était tenu à Sozopol (Bulgarie), du 2 au 6 juin 2008, après le troisième atelier qui s'était

tenu à Tokyo en 2007. Il a également noté que le cinquième atelier, qui serait accueilli par la République de Corée, se tiendrait du 22 au 25 septembre 2009 à Jeju.

97. Le Comité a en outre noté que le cours d'été européen sur l'Année héliophysique internationale 2007 se tiendrait au Centre international de physique théorique à Trieste (Italie) en octobre 2008.

9. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement

98. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité avait examiné le point de l'ordre du jour relatif à l'orbite des satellites géostationnaires et aux communications spatiales comme thème unique de discussion. Il a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus sur ce point, débats dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/911, par. 182 à 189).

99. Quelques délégations ont réitéré le point de vue que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation. Du point de vue de ces délégations, il fallait, avec la participation et la collaboration de l'UIT, l'exploiter de façon rationnelle et la mettre à la disposition de tous les pays quels que fussent leurs moyens techniques du moment, afin qu'ils puissent y accéder dans des conditions équitables en tenant compte, en particulier, des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays. Elles ont par conséquent estimé que le point relatif à l'orbite des satellites géostationnaires devrait rester inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité, afin que l'on puisse poursuivre l'analyse de ses caractéristiques scientifiques et techniques.

10. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique

100. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait examiné des propositions relatives à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-sixième session. Le Sous-Comité avait fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Sous-Comité (A/AC.105/911, par. 190 à 193 et annexe I).

101. Le Comité s'est félicité que le Sous-Comité soit convenu que le thème du colloque qui serait organisé par la FIA en 2009, qui a été choisi sur une liste de thèmes proposés par la FIA, serait "Mieux connaître les changements climatiques et les moyens d'y remédier: rôle des satellites d'observation de la Terre", et que ce colloque devrait se tenir au cours de la première semaine de la quarante-sixième session du Sous-Comité.

102. Se fondant sur les délibérations du Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-cinquième session, le Comité a arrêté le projet d'ordre du jour provisoire ci-après pour la quarante-sixième session du Sous-Comité:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
5. Débris spatiaux.
6. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
7. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
8. Questions à examiner au titre des plans de travail:
 - a) Utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace;
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2009 dans le plan de travail pluriannuel qui figure dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890, annexe II, par. 7))
 - b) Objets géocroiseurs.
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2009 dans le plan de travail pluriannuel qui figure dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-cinquième session (A/AC.105/911, annexe III, par. 11))
9. Thème/point unique de discussion: Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.
10. Thème/point unique de discussion: Année héliophysique internationale 2007.
11. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique, y compris la détermination des thèmes à traiter comme thèmes uniques de débat ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.

103. Le Comité a fait sienne la recommandation tendant à ce que le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs se réunissent de nouveau conformément à leurs plans de travail pluriannuels (A/AC.105/911, annexe I, par. 23 et 24) et est convenu que le Sous-Comité devrait convoquer de nouveau le Groupe de travail plénier à sa quarante-sixième session.